AU CŒUR DU G20 : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE PROGRES ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Déclaration du groupe de la Coopération

À l'approche de la réunion du G20 présidée par la France et alors que le monde est à nouveau ébranlé par la crise financière et l'ampleur des déséquilibres macroéconomiques, l'avis du CESE s'avère particulièrement pertinent et d'actualité. Le pouvoir politique doit reprendre la main sur une économie dérégulée et financiarisée.

Les mesures prises lors des G20 des années 2009 et 2010 n'ont pas été encore assez loin pour avancer vers un changement profond des principes de la régulation financière ; la mise en œuvre des nouvelles règles s'avère lente et ces règles sont certainement incomplètes. Des mesures conjoncturelles d'urgence sont insuffisantes ; la France doit peser pour avancer vers l'encadrement voire l'interdiction de pratiques spéculatives inscrites dans le court terme et déconnectées de l'économie réelle ; c'est le cas des ventes à découvert, qui viennent d'être temporairement limitées dans plusieurs pays européens.

La régulation financière et des marchés des matières premières est indissociable de la nécessité d'une régulation sociale de la mondialisation.

Nous nous réjouissons que l'avis du CESE affirme la nécessité d'inscrire le G20 dans la recherche de croissance économique donnant la primauté à la dimension sociale, la création de richesses devant être au service de plus de justice sociale. La proposition d'instauration d'un socle de protection sociale s'inscrit dans cette nécessité. De plus, les entreprises coopératives sont convaincues de la nécessité d'une transition vers une économie verte portée dans les pays développés, dans les pays en développement et les pays émergents par des investissements orientés sur les infrastructures durables et les énergies renouvelables, ainsi que sur la formation autour de ces technologies ; elles s'engagent sur le terrain dans ce sens.

La spéculation n'épargne pas les marchés des produits agricoles et alimentaires. Concernant l'encadrement des marchés dérivés, qui sont en Europe tout à fait insuffisamment régulés en comparaison notamment de la législation américaine, Coop de France a, depuis plusieurs mois, formulé un certain nombre de propositions, notamment l'instauration de règles permettant plus de transparence sur les acteurs et la mise en place de limites d'emprise sur les marchés organisés pour sauvegarder les équilibres entre professionnels du monde agricole et institutionnels de la finance. Sur les marchés de gré à gré, Coop de France préconise le passage obligatoire par des chambres de compensation ; cette mesure a été adoptée par les États-Unis il y a un an.

Enfin, le groupe de la coopération pense que le G20 doit impulser des stratégies économiques et sociales qui s'inscrivent dans une vision à moyen et long terme, où l'être humain est placé au centre de l'économie. Dans cet esprit, l'ONU a proclamé 2012 année internationale des coopératives. La résolution adoptée par l'ONU, le 18 décembre 2009, souligne que « le modèle entrepreneurial coopératif est un facteur de développement économique et social majeur qui soutient la participation la plus complète possible des personnes dans le développement économique et social, autant dans les pays développés qu'en développement, et qu'en particulier, les coopératives contribuent à l'éradication de la pauvreté. ». Cette résolution invite les gouvernements, les institutions internationales, les coopératives et les autres intervenants à soutenir le développement et la croissance des coopératives du monde entier, qui représentent 800 millions de membres.

Si le G20, institué en 1999, a prouvé son utilité pour réagir en urgence à la crise financière de 2008, il doit encore s'imposer dans la mise en œuvre de nouvelles réglementations et d'une réelle coordination des politiques économiques des grands pays face à une crise qui s'amplifie.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.